

L'ODR/A21L de Hannut : Etat des lieux 14 juillet 2015

Une ODR/A21L de quoi s'agit-il ? Généralités

*Une **Opération de Développement Rural (ODR)** est un processus participatif, mené par une Commune, au service du milieu rural. Par ce processus les acteurs (élus, population, associations, acteurs économiques, sociaux et culturels...) élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire. Cette opération aboutit à un ensemble de projets et actions avec pour but, l'amélioration des conditions de vie des habitants.*

Décret du 11 avril 2014 (révision du décret du 6 juin 1991)

C'est une opération par laquelle la commune s'engage à faire **participer la population** dans une les 10-15 années à venir afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants. Les trois principales originalités d'une Opération de développement rural :

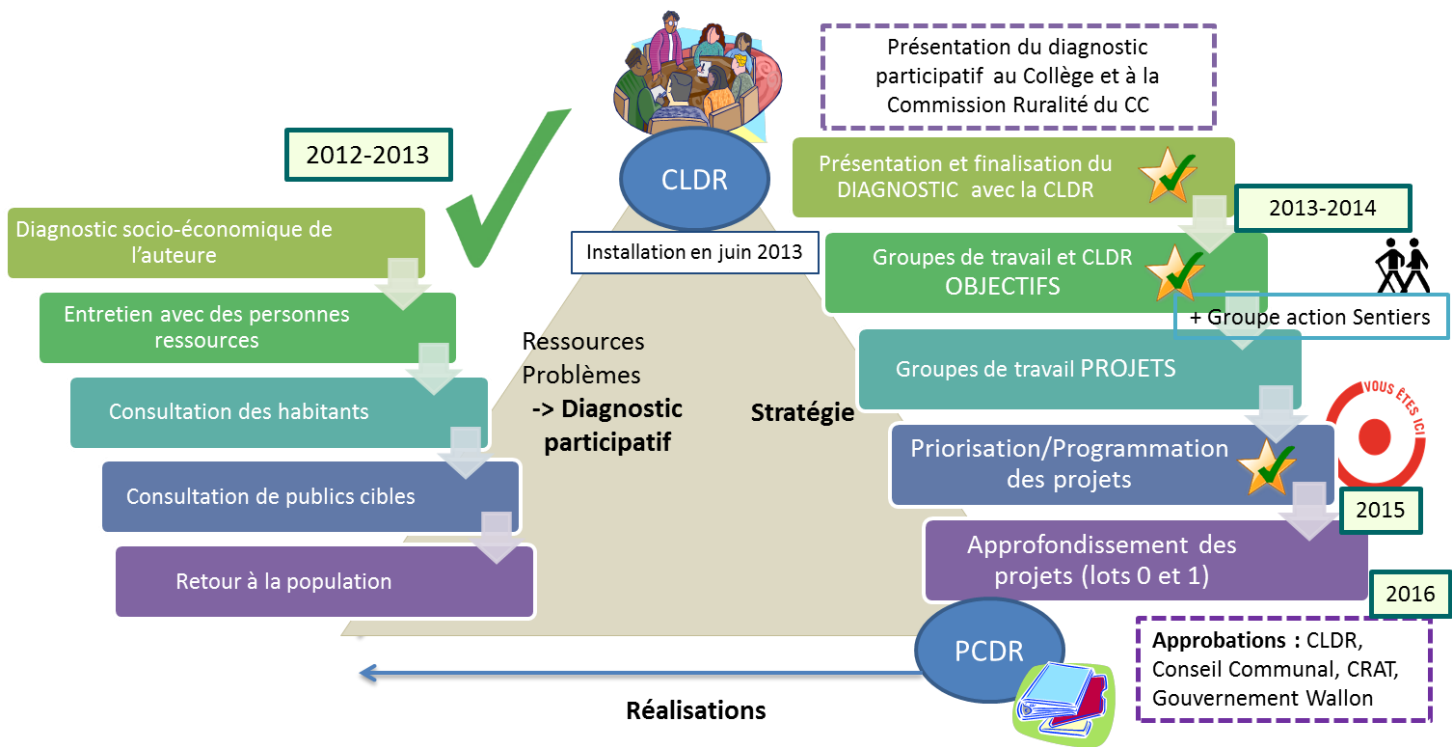
- **LA PARTICIPATION CITOYENNE** : Réunions de village et Commission locale (CLDR) permettent à chaque citoyen qui le désire de réaliser avec d'autres l'état de la situation de la commune, de définir des objectifs de développement et les projets à mettre en œuvre. Cette « démocratie directe » est tempérée par le fait que la décision finale reste au Conseil communal.
- **UN PROGRAMME GLOBAL** : C'est une réflexion sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale: agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, cohésion sociale, action culturelle... C'est ensuite des projets qui combinent souvent plusieurs de ces éléments.
- **UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE À LONG TERME, CLAIREMENT ENCOURAGÉE** : Le programme communal (PCDR) qui émane de cette réflexion collective propose des objectifs qui orienteront la politique locale pour plusieurs années à venir. Les projets se réaliseront par conventions annuelles entre la Commune et la Région.

- **ODR** pour Opération de développement rural – le processus
- **PCDR** pour Programme communal de développement rural – le document
- **CLDR** pour Commission Locale de Développement Rural – le lieu
- **FRW** pour Fondation rurale de Wallonie – l'organisme d'accompagnement

L'ODR/A21L de Hannut

Les grandes étapes de l'Opération de Développement Rural de Hannut

L'ODR/A21L actuelle a démarré en 2011. Les Consultations (17 villages et Hannut centre mais aussi les publics cibles comme les agriculteurs, les jeunes ou les comité de village) ont eu lieu en 2012-13. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) s'est mise en place en juin 2013. Une vingtaine de réunions ont été organisées depuis lors. A la suite des groupes de travail « objectifs » (2013-14) et « projets » (2014) qui ont permis de trouver des pistes de solutions pour les enjeux auxquels la commune va devoir faire face, la CLDR a priorisé les projets (mai-juin 2015) afin de leur donner un ordre de réalisation.



Les résultats actuels

A partir de 33 (+2) **enjeux** répartis en 6 *thématiques* (+1 consacrée exclusivement à l'Administration communale), la CLDR a défini 22 (+2) **objectifs de développement**. Le tableau (annexe 1) reprend par grands thèmes les objectifs de développement du futur PCDR.

Pour parvenir à remplir ces objectifs, une série de **projets** ont été envisagés, discutés, regroupés, précisés... Les dernières réunions ont permis de finaliser le listing de projets ainsi que de programmer ces derniers en 3 (+1) lots (lot 0). Au final, 67 projets (dont 11 en lot 0) composent le PCDR de Hannut¹. Ces derniers feront encore l'objet de précisions, plus ou moins importantes en fonction du lot dans lequel ils se situent.

Parmi les projets prévus par la CLDR (listing complet en annexe 2):

- La mise en œuvre progressive d'un réseau de mobilité douce (piétons et cyclistes) dans les villages, entre les villages et vers Hannut centre.
- La rénovation et la création de maisons de villages là où il existe encore un besoin important. Plusieurs villages sont plus spécifiquement concernés comme Abolens, Avernas, Moxhe, Blehen ou Wansin. Les maisons de village existantes ne sont pas oubliées avec une attention particulière concernant leur état et utilisation.
- L'amélioration de la biodiversité, en lien direct avec la future relance du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).
- La création de logements intergénérationnels.
- La mise en œuvre d'actions visant la protection, la sauvegarde et la valorisation de la mémoire collective mais aussi du Patrimoine en général.
- Du côté de l'Administration communale, plusieurs projets sont prévus comme la mise en place d'actions en faveur du développement durable (consommation, aménagements,...).

¹ Excepté les projets concernant l'Administration communale qui seront priorités avec celle-ci en septembre prochain.

La Commission locale de développement rural – CLDR

➤ **UN ESPACE DE L'EXPRESSION CITOYENNE**

La CLDR est le **lieu de l'expression citoyenne**, du débat démocratique. Cette Commission est constituée pour toute la durée de l'Opération de Développement Rural. Elle émet des **idées et avis**.

➤ **UN VECTEUR DE L'INFORMATION**

En tant que relais auprès de la population, le membre de la CLDR a pour tâche d'assurer la circulation de l'information qui concerne l'Opération de Développement Rural.

Cette mission est importante car elle permet de maintenir un contact permanent et essentiel avec la population afin, d'une part, de nourrir les débats de la CLDR grâce aux contributions des citoyens (notamment pour veiller à l'adéquation entre les projets menés et les besoins collectifs formulés) et d'autre part, de relayer les résultats des débats et actions vers les citoyens.

➤ **UN LIEU DE CONSTRUCTION D'AVIS COLLECTIFS**

Les idées et avis que les membres de la CLDR émettent sont discutés en assemblées afin de représenter au mieux l'intérêt collectif. De ces avis découlent des décisions concernant l'avenir de la commune et de ses habitants.

➤ **UN ESPACE DE SUIVI DES PROJETS DU PCDR**

Les membres de la CLDR ont pour tâche d'assurer le suivi des projets, en veillant au respect du processus de concertation dans la concrétisation des différents projets du PCDR.

La CLDR est également amenée à accompagner l'exécution des projets en cours, à affiner les projets à venir en précisant la manière concrète de les mener.

La CLDR vote un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI).



La Commission Locale de Développement Rural de Hannut : le moteur de l'ODR de Hannut

Les prochaines étapes

Les projets prévus dans les trois ans (lot 1) devront être précisés et estimés plus finement par l'auteur de PCDR (F. Weber- Inasep). Le second semestre 2015 sera consacré à ces précisions via diverses réunions plénières, consultations, visites des terrains...

Parallèlement, le document sera rédigé et divers votes seront nécessaires. La CLDR devra approuver le document, l'Administration Régionale (DGO3) également, s'en suivront le Conseil Communal, la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) et enfin le Gouvernement Wallon.

PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'informations : www.hannut.be – onglet ODR
ou directement sur <http://hannut-odr.eklablog.com>

Personnes de contact :

➤ **Pour la Ville de Hannut**

Agent-relais communal : **Laurent Collin** 019/519371 - laurent.collin@hannut.be
Echevin en charge du Développement Rural : **Jean-Claude Jadot**

➤ **Pour la Fondation rurale de Wallonie** (Bureau régional Hesbaye Liégeoise)

Anne Doguet - a.doguet@frw.be - 019/58 93 22

Bernard Jans – b.jans@frw.be – 019/58 93 24

Rue de Huy 123

4300 Waremme

<http://www.frw.be>

➤ **Pour l'auteur du PCDR** (Inasep)

Frédérique Weber : frederique.weber@inasep.be – 081/407.662

Annexe 1 : OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT (version CLDR mars2014 amendée en septembre 2014)**1. Mobilité**

1.1. Assurer la sécurité et la mobilité de tous les usagers sur la route et aux abords des infrastructures fréquentées (écoles, commerces,...)

1.2. Développer et promouvoir l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle ainsi que la complémentarité entre les modes de transports

1.3. Favoriser et promouvoir l'utilisation de la mobilité "douce"

2. Nature et environnement

2.1. Enrayer le déclin de la biodiversité par des mesures de protection, de restauration et d'amélioration du réseau écologique

2.2. Améliorer les qualités des eaux de surface et des eaux souterraines

2.3. Eveiller et impliquer les habitants à l'intérêt et la richesse de leur patrimoine nature

2.4. Lutter contre les nuisances environnementales

3. Cohésion sociale

3.1. Garantir l'accès au logement pour tous

3.2. Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle via un ensemble de services et d'infrastructures de qualité, adaptés à la multiplicité des besoins

3.3. Promouvoir et favoriser l'accès à la santé pour tous

3.4. Soutenir la création d'emplois et l'insertion professionnelle

4. Dynamisme économique

4.1. Créer des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques (pme, indépendants, artisans...)

4.2. Maintenir l'attractivité des commerces du centre-ville et soutenir les commerces dans les villages

4.3. Valoriser les producteurs et les services locaux, renforcer les filières courtes et promouvoir les produits locaux

4.4. Inciter touristes et habitants à découvrir les atouts du territoire de Hannut

5. Territoire

5.1. Préserver le caractère rural de la commune à travers l'utilisation des outils d'aménagement du territoire

5.2. Mettre en valeur et protéger les richesses patrimoniales hannutoises (patrimoines bâtis, paysagers, historiques, culturels, pppw...)

5.3. Réduire les consommations énergétiques et développer l'utilisation et la production d'énergies renouvelables

6. Vitalité associative - Vie au village

6.1. Renforcer les liens, la solidarité interpersonnelle et la convivialité entre les habitants

6.2. Aménager des espaces favorisant la rencontre et la convivialité dans toutes les entités hannutoises

6.3. Créer des infrastructures polyvalentes et améliorer les équipements existants pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'activités

6.4. Soutenir et faciliter le fonctionnement des associations

6.5. Soutenir le dynamisme culturel de la commune

7. Administration communale

7.1. Tenir compte du fait d'être dans une commune rurale dans la manière de rendre les services à la population

7.2. Renforcer au sein de l'administration communale, une culture proactive et à l'écoute des citoyens, ainsi que le travail en synergie et le développement durable

Annexe 2 : Listing des projets (version juin 2015)

Ndlr : La liste ci-dessous reprend les projets prévus dans le cadre de l'ODR/A21L de Hannut. Les prochaines rencontres permettront de finaliser le contenu des fiches et pour certains projets de préciser le budget nécessaire. Les intitulés sont susceptibles de changer en cours de route. De nouveaux projets ou des déplacements de lots sont également possibles jusqu'au vote final par le Conseil Communal. Les chiffres indiqués devant chaque intitulé seront remplacés dans les semaines à venir et permettent de retourner à l'origine du projet.

PROJETS - LOT 0 : projets entamés lors de l'élaboration de l'ODR/A21L

Projets
15a. Relance de la dynamique PCDN
86. Aménager la Charte des manifestations publiques
26bis. Création de logements publics
11'+12+13+14+17. Renforcement du service communal environnement
22. Réalisation d'une étude dans le but de trouver des solutions pour lutter contre les inondations, l'érosion des sols et des berges et les coulées de boues
22bis. Mise en œuvre de solutions contre les inondations, l'érosion des sols et des berges et les coulées de boues
30. Actions visant l'amélioration de l'accueil de la petite enfance (0-3 ans)
36. Création d'un poste de garde de médecine générale
37. Actions d'intéressement des jeunes au monde du travail
29. Actions visant à soutenir la rénovation de logements anciens
61. Actions de sensibilisation (formation et information) pour les petits gestes quotidiens d'économie d'énergie

PROJETS – LOT 1 : projets à réaliser dans les 3 ans

Projets
9. Amélioration du réseau de chemins et sentiers de loisirs
11. Actions de protection et de maintien des zones naturelles de grand intérêt
23+24. Mise en place d'actions de lutte et de sensibilisation contre les incivilités et pour l'amélioration de la propreté publique
44. Soutien et promotion des artisans et producteurs locaux
82. Rénovation de la maison de village à Moxhe + aménagement des abords
81. Aménagement d'un espace de convivialité et de rencontre à Merdorp
85bis. Création d'une "salle de soirée"
60. Collecte et mise en œuvre de projets ou d'actions visant la protection, la sauvegarde et la valorisation de la mémoire collective
54. Aménagement d'espaces de convivialité dans chacun des villages
77. Maison de village à Wansin : aménagement d'un espace convivial

34. Mise en place d'aides et de services pour les personnes handicapées et pour leur famille
52bis+57+58+59. Mise en œuvre de projets ou d'actions visant l'entretien, la protection, la sauvegarde et la valorisation des éléments patrimoniaux sur le territoire
88. Plan d'actions de soutien aux associations
78. Maison de village à Abolens
8. Réalisation du contournement lent et de ses liens vers Hannut-Centre

PROJETS - LOT 2 : projets à réaliser entre 3 et 6 ans

Projets
76. Rénovation des maisons de villages
6bis. Amélioration de l'accès aux établissements scolaires
26. Adaptation des critères d'accès aux logements à loyer modéré
8bis. Réalisation d'aménagements du réseau de mobilité douce
87. Détermination d'une tarification objective des salles de village
87ter. Elargissement de l'utilisation des salles de village pour répondre à des besoins de la population
39. Renforcement du soutien aux PME, indépendants et jeunes entrepreneurs
5. Amélioration des arrêts de bus TEC
44bis. Promotion des artistes locaux
65+66. Actions pour un meilleur accueil des nouveaux habitants
82bis. Acquisition et rénovation de la maison de village à Blehen
68+68bis. Actions pour le bien vivre ensemble en commune rurale
51. Définition d'une identité touristique communale
68ter. Présentoir "Ca existe, mais vous ne le savez pas!"
79. Aménagement d'un espace de convivialité et de rencontre à Avernas-le-Bauduin
64. Mise en place de projet(s) citoyen(s) de production d'énergie
54bis. Aménagement d'un espace partagé de convivialité à Thisnes

PROJETS - LOT 3 : projets à réaliser entre 6 et 10 ans

Fiche-projet
38. Création d'un Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP) à Hannut
93. "Détection" des lieux d'accueil potentiels pour les spectacles, les expositions,...
94. Développement de l'offre de stages culturels
19. Mise en œuvre de techniques peu énergivores en matière d'épuration des eaux
43bis. Réalisation d'un stand modulaire et promotion de la commune lors de différents événements
58bis. Acquisition et aménagement du site du Moulin Dardenne à Grand-Hallet
15b. Soutien à la mise en œuvre des actions du PCDN
49+50. Renforcement des structures communales actives dans le domaine du tourisme
54ter. Aménagement d'un espace de convivialité à Hannut
54quater. Aménagement d'un espace de convivialité à Lens-Saint-Remy
7. Aménagement du site de l'ancienne gare
92. Organisation d'un « festival » ou d'événements pouvant être déclinés sur le territoire
16. Organisation d'ateliers pratiques (santé/consommation)
80. Maison de l'entité à Hannut-Centre
75. Création d'une salle polyvalente

31. Organisation d'activités autour du cinéma
76bis. Rénovation de la maison de village de Grand-Hallet (énergie + local supplémentaire)
51bis. Développer un "endroit-phare" déclinant le thème identitaire choisi
72. Information tout public et conseils sur les différents systèmes d'échanges de savoir, de compétences, d'attention à une meilleure consommation
1. Elargissement des missions et renforcement de la Commission d'Avis Sécurité
6. Création/organisation d'aires de covoiturage
27. Création de logements intergénérationnels
33. Création de nouvelle(s) implantation(s) scolaire(s)
91. Rénovation ou construction d'une nouvelle piscine

Projets restants à prioriser avec l'administration communale

62	Comportements en faveur du développement durable au niveau de la commune
63	Aménagements en faveur du développement durable au niveau des bâtiments communaux
95	Révision des horaires d'ouverture des services communaux, de leur organisation et de leur communication
96	Professionnalisation et homogénéisation de l'accueil des citoyens (tant physique que téléphonique)
97	Amélioration quantitative et qualitative du site internet au niveau des services communaux en ligne
98	Amélioration de la communication interne aux services communaux via la mise en place de systèmes d'échange d'informations
99	Simplification de la procédure et de la gestion informatique du courrier
100	Rationaliser l'utilisation des bâtiments en réorganisant les occupations
102	Mise en place d'une procédure de signalisation des problèmes